



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
MAIRIE DE LA DESIRADE

Le Maire et son Conseil Municipal informent les propriétaires des véhicules épaves ayant fait l'objet d'une évacuation qu'ils doivent récupérer leur certificat de destruction.

Merci de vous présenter au poste de police municipale entre le lundi 07 et le vendredi 11 juin entre 09h00 et 11h.

Nous vous remercions pour votre compréhension et comptons sur votre collaboration pour continuer à garder la Désirade propre.

Fait à La Désirade le 01 juin 2021

Le Maire,

Loïc TONTON



L. TONTON